

4) VERGNE Marie-Christine à Trespeuch  
TURENNE.

Conformément aux réunions de concertations préalables au PLU. Nous demandons à ce que l'Habitation (Ancien Moulin Parcelle 130<sup>1</sup> Section C) et sa grange attenante Lieu dit Bazillou, soit identifiées comme pouvant faire l'objet d'un changement de Destination dans le dossier d'arrêté.

Ce classement permettra la sauvegarde de ce bâtiment identifié comme Patrimoine bâti protégé.

Terrains: Objet: classement de Terrains Agricoles en terrains constructibles.

Nous demandons à ce que les Terrains Cadastres en Section D. Parcelles N° 149, 150 soient considérés comme constructibles.

La Parcelle 150 pouvant être retenue partiellement la surface totale des deux Parcelles est de l'ordre de 3H,50 voir 4.

Ces Parcelles, en dehors du « Grand Site » sont desservies par l'Eau et l'Electricité en Bordure et formeraient un Ensemble Cohérent avec les constructions existantes.

Vergne.

le C.E.  
M

le Maire  
C